



**Mes chères concitoyennes,
Mes chers concitoyens,**

Votre municipalité a entrepris de nombreux travaux sur la commune (terrain de foot synthétique, rénovation des allées du cimetière, aménagement de ralentisseurs, réalisation d'un parking au cœur de village...).

Depuis le 19 septembre, la Régie Publique « L'eau de l'Agglo » a commencé le renouvellement de la canalisation en fonte grise sur le réseau d'eau potable de l'avenue du 8 mai 1945. Ces travaux, réalisés par l'entreprise Axeo, ont une durée prévisionnelle de sept semaines environ. L'accès au domicile des riverains sera maintenu pendant toute la durée des travaux. Les coupures d'eau seront signalées à l'avance. Les

agents de « L'eau de l'Agglo » restent à votre disposition au 0 800 328 800 (appel gratuit depuis un téléphone fixe). Ces travaux préfigurent ceux qui seront entrepris à partir de janvier 2017 pour une durée de 10 mois.

Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart finance pour un montant de plus d'un million d'euros la rénovation de notre avenue ainsi que la place du Pâtis. Les trottoirs seront ainsi rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite et sécurisés pour les enfants. Tous les réseaux seront enfouis. Nous adapterons chaque jour la circulation en fonction de l'avancée des travaux.

Notre agglomération poursuit aussi le changement des lampadaires vétustes par des lampadaires à leds sur l'avenue Cassiopée.

Je vous remercie de votre compréhension pour tous les désagréments occasionnés et vous adresse, chères concitoyennes, chers concitoyens, mes salutations distinguées.

Cordialement

Karl DIRAT
Maire de Villabé
Vice président de Grand Paris Sud
Seine - Essonne - Sénart



M. le Maire Karl DIRAT vous convie à une

RÉUNION PUBLIQUE
LE 4 OCTOBRE À 19H30

SALLE "ROGER DUBOZ"
SUR LA MUTUELLE
MUNICIPALE

ACCESSIBLE À TOUS !

-  Des **tarifs négociés** et mutualisés au niveau national
-  Le **retour à une couverture de santé** pour les administrés les moins favorisés
-  Une **tarification simple** générant une **réelle économie** sur les cotisations
-  Le **libre choix** d'une formule adaptée aux besoins de chacun
-  Une mutuelle **ouverte à tous**
-  **Aucun engagement financier** pour la commune
-  **Une action forte** en faveur du pouvoir d'achat
-  La valorisation de la politique d'action sociale



Ma Commune Ma Santé



ACTIONM

Association loi 1901

Vous pouvez obtenir de plus amples informations auprès du C.C.A.S au 01 69 11 24 66.